



## **Les personnels de GRETA et de CFA soumis à des pressions inacceptables.**

Une intersyndicale nationale réunissant la CGT Éduc'action, la FNECFP-FO, le SNES-FSU et SUD adresse un courrier au Ministre lui demandant de mettre un terme aux regroupements de CFA dans les GRETA et aux pressions qui en découlent pour les personnels.

La loi du 5 septembre 2018 « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » modifie en profondeur les modalités de la formation professionnelle et particulièrement celles de l'apprentissage.

Par le décret n° 2019-317 du 12 avril 2019 la mission de l'apprentissage est étendue aux GRETA, alors que celle-ci est déjà assurée par des CFA publics, au sein de l'Éducation nationale.

Invoquant les nouvelles obligations créées par la loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, certains rectorats font le choix de mettre en place des GRETA-CFA en intégrant les CFA aux GRETA déjà regroupés dans le GIP-FCIP existant depuis 2014.

Au motif d'une harmonisation qui impliquerait de revoir les dispositions contractuelles de ces personnels dont plus de 90% sont non-titulaires, ces entités jusqu'alors différentes, se voient imposer une mutualisation de leurs services et de leurs personnels.

De nombreux personnels de CFA comme des GRETA se voient ainsi contraints d'accepter une redéfinition de leur temps de travail annuel, de leurs missions et des cadres d'emploi.

Les enseignant·es de CFA qui font actuellement 648 heures annuelles voient porter leurs obligations annuelles à 810 heures comme les personnels GRETA, et les personnels administratifs voient leur durée de contrat réduite, quand ils·elles ne sont pas licencié·es.

Dans les GRETA, les cadres d'emploi actuellement discutés mettent en évidence de nombreux non-renouvellements de contrats.

La précipitation avec laquelle ces mesures se mettent en place est largement discutable.

Ce n'est pas parce qu'ils sont contractuel·les que ces personnels sont sans droit. Les bouleversements inhérents à la transformation de la formation par apprentissage ne justifient d'aucune manière une modification substantielle de leur contrat de travail, ni l'insécurité professionnelle dans laquelle ils/elles sont plongé·es par une telle précipitation.

Les organisations syndicales soutiennent la revendication d'un alignement par le haut de l'ensemble des personnels dans les GRETA et les CFA.

Le 17 décembre 2019